



## Section du MORBIHAN

Secrétariat de Section :  
Yannick Le Sausse

13 Avenue Saint Symphorien  
56020 VANNES CEDEX  
02 97 68 54 68

Vannes, le 28/06/2018

### Déclaration Liminaire de la CAPL n°1 Mouvement local au 1<sup>er</sup> septembre 2018

Madame la Présidente,

A l'ouverture de cette CAP, en préalable aux débats, nous souhaitons faire un focus sur l'actualité de la DGFIP, de ses agents, de ses missions.

La Cour des comptes vient de sortir un rapport intitulé « La DGFIP, 10 ans après la fusion ».

Ce rapport, réquisitoire à charge contre la DGFIP, pénétré du dogme de l'austérité budgétaire, distille une nouvelle fois des idées toutes faites totalement en phase avec l'idéologie du « moins d'État » et ce, sans tenir compte de la réalité des missions et des besoins de la DGFIP.

La Cour des comptes déplore la gestion des ressources humaines trop centralisée, le trop grand nombre d'implantations territoriales, la « rigidité » des règles de gestion, le peu de mobilité des agents et l'architecture informatique jugée datée. Ce constat est désormais classique dans les travaux de la Cour des comptes.

Le ton est donné, et on ne trouve nulle trace de l'évolution de la charge de travail et de celle, inverse, des moyens humains et budgétaires.

Ces préconisations sont présentées comme devant être lancées par le programme « action publique 2022 », dont le rapport est reporté à l'été 2018. Mais en fait, ces préconisations du rapport découlent-elles du programme action publique 2022 ou les inspirent-elles ?...

En publiant ce rapport, la Cour des comptes entre ainsi dans la stratégie du gouvernement de distiller peu à peu les annonces de ce programme dont les préconisations sont explosives.

Dans la droite ligne de ces néfastes orientations, le dialogue social est une nouvelle fois mis à mal.

En voulant décliner les mesures ministère par ministère et en préparant une contestation du rôle des organisations syndicales et une remise en cause inédite des instances de dialogue social, le gouvernement entend diviser les fonctionnaires et empêcher une riposte à la hauteur de ses annonces. Or, plus que jamais, le rôle et l'action des organisations syndicales doivent être expliqués, défendus, réaffirmés.

Le gouvernement a d'ores-et-déjà affiché la fin des CHSCT, malgré l'opposition unanime des organisations syndicales. Les conditions de vie au travail des agents passées à la trappe, une économie budgétaire pour l'État car pas de budget CHSCT, les situations particulières et de souffrances au travail évacuées, et les fiches de signalement sans suite ou inexistantes...

Concernant les CAP, la fin des CAP de mutation est annoncée. Cela signifie que les élu-e-s du personnel ne pourraient plus vérifier la bonne application des règles, et les agents ne pourraient plus faire appel à ces instances, pour les actes de gestion de leur vie administrative et concernant leur situation personnelle et individuelle. Les agents devraient traiter de gré à gré avec le supérieur hiérarchique direct, ou saisir la justice administrative. Autant d'entraves pour faire taire les agents !

Pour Solidaires Finances Publiques, en matière de mutation, les instances paritaires protègent les droits et garanties des personnels, et l'égalité de traitement entre les agents de la DDFIP, qu'ils souhaitent changer d'affectation ou trouver un poste adapté à leurs souhaits s'ils sont ALD, dans le cadre d'une mobilité choisie.

Face à ces attaques sans précédent sur les droits et garanties des personnels, face à la destruction systématique de la DGFIP, de ses agents et de ses missions, les représentants de Solidaires Finances Publiques affirment aujourd'hui qu'ils combattront, à tous les niveaux, local et national, sans relâche et résolument, par tous les moyens, ces annonces et ces orientations.

Face à ces pratiques destructrices, intolérable atteinte au dialogue social à la DGFIP, et quelle que soit la forme que prendront les échanges dans l'avenir, nous vous affirmons que les élus de Solidaires Finances Publiques seront toujours face à vous, pour défendre tous les agents de la DGFIP.

Et dans ce contexte, le Directeur du Morbihan, grand sourire de communicant, se félicite dans la presse de la fermeture de sites, des suppressions d'emplois dont, pérorait-il, « nous n'avons plus besoin ». Et affirmer dans les journaux au beau milieu de la campagne d'impôt sur le revenu que la dématérialisation « se fait sans dégradation du service » revient à nier la fracture numérique (les zones dites « blanches », les difficultés pour la population vieillissante ainsi que pour les citoyens en situation précaire...) qui existe sur le territoire et plus particulièrement dans les zones rurales là même où les services publics disparaissent. Cette attitude et ces propos sont une injure à tous les agents du Morbihan, qui assurent de tous temps, dans des conditions de plus en plus difficiles, mais toujours avec exemplarité et professionnalisme leurs missions de service public gratuit envers des publics toujours demandeurs et parfois fragilisés. Et non monsieur le Directeur les agents et les emplois ne sont pas le « dommage collatéral » du numérique.

Cette CAP locale se tient dans un contexte particulièrement préoccupant au regard de la situation de l'emploi à la DGFIP.

Au-delà des suppressions d'emplois, l'écart constaté entre les emplois implantés et les emplois réels conduit à des déficits significatifs dans tous les départements, et génère des difficultés professionnelles et humaines au quotidien dans les services et surtout impacte fortement les possibilités de mutation des agents.

S'agissant des inspecteurs des finances publiques, à l'examen du Tagerfip la situation de l'emploi A dans le Morbihan accuse au 1<sup>er</sup> juillet 2018 un déficit de 28,75 ce qui fragilise encore plus les agents et les missions. Cette situation déficitaire sera aggravée au 1<sup>er</sup> septembre 2018 par le non remplacement de tous les cadres A partants (hors département ou en retraite) qui aboutira à un déficit réel de 37,75 cadres A.

L'administration impose une modification des règles d'affectation et de mutations des agents des catégories A, B et C :

**- Fusion des RAN - dans le Morbihan (2 au lieu de 5 actuellement).**

Fusionner les RAN ne règle aucunement la question des apports d'effectifs sur le département. Les agents arrivant dans ces nouvelles RAN fusionnées, obtiendront un périmètre géographique bien plus élargi.

C'est donc une inacceptable réduction de leurs droits et c'est pourquoi nous sommes opposés à ces fusions.

En effet, en cas de fermeture de services, les droits et garanties des agents concernés se font à la RAN lorsqu'il n'existe plus d'implantation à la commune. En élargissant le périmètre géographique des RAN, vous diminuez les droits et garanties des agents déjà dans la RAN.

Pour 2019, le Directeur du Morbihan a décidé d'être « premier de la classe » en expérimentant une affectation « au département ». Solidaires Finances Publiques réaffirme ici son opposition à ce nouveau concept, qui participe à la destruction des règles de gestion établies, réduit les droits des agents, ouvre la porte au clientélisme, opacifie encore plus les affectations, augmente les injustices et les inégalités.

Néanmoins, dans l'intérêt des agents, les élus de Solidaires Finances Publiques veilleront à la bonne et stricte application des règles locales, issues des débats, amendements et interventions des représentants des personnels au GT national qui se déroule aujourd'hui.

Il s'agit en outre d'une expérimentation : nous veillerons à la présentation du bilan de cet exercice, et nous demandons d'ores et déjà, et préalablement à son envoi, la présentation de ce bilan lors d'une réunion institutionnelle de gestion.

- Allongement du délai de séjour de 1 à 2 ans entre deux mutations (hors rapprochement accepté) qui ne permet pas de tenir compte d'impératifs d'ordre personnels

- Allongement du délai de séjour à 3 ans en 1<sup>er</sup> affectation et lors de promotions qui ne permet pas de tenir compte d'impératifs d'ordre personnel, des difficultés de logement, et des coûts liés à une première affectation dans certaines régions.

- Suppression du mouvement complémentaire pour les agents de catégorie A qui permettait pourtant de résoudre bien souvent des situations familiales et personnelles compliquées voire dramatiques.

- Élargissement du périmètre des emplois dits « au choix », sans règle et sans garantie, pour lesquels l'affectation est organisée selon « le choix du prince ». Dans le Morbihan, nous déplorons que l'affectation aux DOMAINES se fasse selon ce procédé inique et complètement opaque. Ce dispositif génère pour les postulants pourtant qualifiés frustrations et incompréhensions.

**Solidaires Finances Publiques** dénonce la mise en place de réformes de structures locales à marche forcée qui ne permet pas aux agents d'anticiper leur devenir, ni, de fait, de travailler dans des conditions acceptables.

**Solidaires Finances Publiques** revendique pour tous les agents, l'affectation nationale la plus fine possible sur des postes fixes. Ainsi, l'affectation nationale à la commune notamment constituerait une réponse à certaines RAN ou missions structures moins attractives que d'autres, certains agents refusant de prendre le risque d'une mobilité qui dégraderait plus qu'elle n'améliorerait leur situation actuelle.

Au niveau local, nous demandons aussi que les règles prévoient l'affectation la plus fine possible, ce qui passe aussi par l'identification au TAGERFIP de toutes les structures adossées à un service.

Ces affectations doivent être prononcées en fonction de l'ancienneté administrative et selon un cadrage précis et concerté ne laissant pas la place à l'arbitraire local.

De plus, **Solidaires Finances Publiques** revendique une mobilité toujours choisie, la possibilité d'une évolution géographique et fonctionnelle aussi bien que celle de rester sur son poste aussi longtemps que souhaité.

**Solidaires Finances Publiques** s'oppose à toute déréglementation, dénonce et combattra toute mesure arbitraire et s'oppose aux détachements en dehors des situations médicales et/ou sociales reconnues.

**Solidaires Finances Publiques** revendique des règles claires et identiques sur tout le territoire quant aux affectations locales qui ne doivent en aucun cas relever de la seule décision unilatérale de la direction.

**Solidaires Finances Publiques** exige donc toute transparence de la part de l'administration et attend que cette CAPL joue pleinement son rôle en tenant compte des règles de gestion

L'intérêt bien compris de l'administration, pour les agents, et pour un bon fonctionnement des services, consiste à affecter sur les postes des agents qui en ont exprimé le souhait et selon des règles transparentes.

C'est à ce prix que l'indépendance et la neutralité exigée des agents de l'État sera assurée.

La liste des postes vacants ne nous a pas été communiquée. Nous souhaitons en connaître la raison. Cette pratique ne permet pas aux élus de vérifier la régularité du mouvement ; Seriez vous adepte de l'opacité ?

Si tel est le cas, il s'agit d'une entrave grave, que nous dénonçons, à la défense des agents et à l'exercice de notre mandat syndical.

Nous attendons donc de cette CAP qu'elle joue pleinement son rôle afin que les éventuelles situations individuelles évoquées trouvent une attention réelle ainsi qu'une réponse favorable et équitable.

Mais compte tenu de la situation de l'emploi à la DGFIP, et de l'ensemble des arguments développés dans cette liminaire, les élus de Solidaires Finances Publiques voteront contre le projet de mouvement local des agents de catégorie A au 1<sup>er</sup> septembre 2018.